

Une enveloppe exceptionnelle de **15,9 millions d'euros** en faveur des habitants des quartiers défavorisés vient d'être allouée par circulaire du Ministère de la Ville, en date du 18 juillet dernier.

Par cette circulaire, les préfets de région et de départements ont été informés de la mise à disposition d'une enveloppe exceptionnelle d'un montant de **15,9 millions d'euros**, grâce à un prélèvement sur le fonds de roulement de l'ACSé.

Cette enveloppe vient abonder les crédits d'intervention en faveur des habitants des quartiers de la politique de la ville, et plus particulièrement, mais non exclusivement, pour les quartiers classés en « priorité 1 ».

Rappel - Le classement des quartiers en 3 niveaux de priorités et donc d'interventions :

- [Tableau synoptique des CUCS en Midi-Pyrénées, R&T, 2007.](#)
- [Synthèse : la géographie prioritaire en Midi-Pyrénées, R&T, 2010.](#)

#### ZOOM Midi-Pyrénées...

Sont concernés 4 départements sur 8 :

- la Haute Garonne (31), soit Toulouse
- les Hautes-Pyrénées (65), soit Lourdes et Tarbes
- le Tarn (81), soit Albi, Carmaux, Castres-Mazamet Aussillon Labruguière, Gaillac, Graulhet
- le Tarn-et-Garonne (82), soit Montauban

Axe 1 – Volet Santé des CUCS 2 M d'€	Axe 2 – Orientations du CIV 13,9 M d'€	
	Enveloppe 1, 8,9 M d'€	Enveloppe 2, 5 M d'€
Appel à projets lancé pour tous les départements	31	
	--	65
	--	81
	82	--
<b>8 dép. en MP</b>	<b>2 départements</b>	<b>3 départements</b>

### Relevé de décisions du CIV Les 6 grandes orientations pour la politique de la Ville

#### Référence du dossier

- [Dossier de presse du Comité Interministériel des Villes du 18 février 2011\\*](#). 17 p.

Texte disponible en ligne, depuis la Base de données du SG CIV ; pages consultées le 20 juillet 2011

[http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/18\\_fevrier\\_2011\\_-\\_Dossier\\_de\\_presse\\_CIV-2.pdf](http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/18_fevrier_2011_-_Dossier_de_presse_CIV-2.pdf)

*\*Synthèse des Orientations, voir en pages 3/4 de ce document ou retrouvez l'information sur le [Blogs VIP-R&T](#) : cliquer ici.*

#### Référence de la Circulaire

- [Circulaire du 18 juillet 2011 consacrant une enveloppe exceptionnelle de 15,9 millions d'€ pour les habitants des quartiers de la politique de la ville.](#) 4 p. ; 3 annexes

Texte disponible en ligne, depuis la Base de données du SG CIV ; pages consultées le 20 juillet 2011

<http://i.ville.gouv.fr/reference/6994/circulaire-concernant-l-enveloppe-exceptionnelle-de-15-9-millions-d-euros-en-faveur-des-habitants>

# Circulaire du 18 juillet 2011 : ventilation des crédits - 15,9 M d'€

## ZOOM en Midi-Pyrénées

Appel à projets national (Acsé)  
concernant la Santé (Accès aux Soins)  
sur les territoires en CUCS

Enveloppe approximative  
de 2 M d'€

Objectifs (2) :

- Cofinancer des investissements initiaux : soutien aux centres de Santé ou Maisons de Santé pluri-professionnelles (MSP) - *Date limite fixée au 30 sept.-.*
- impulser de nouveaux Projets visant le développement d'une **offre de soins de proximité** dans les quartiers concentrant des difficultés - *Date limite fixée au 31 oct.-.*

→ **Télécharger** le [cahier des charges](#)  
depuis le site de l'[ACSé](#)

Sources : [ville.gouv.fr](http://ville.gouv.fr/) / <http://www.lacse.fr/dispatch.do>

## Actions relevant des 6 grandes orientations émises par le CIV du 18 février 2011

### Renforcement d'actions sur les territoires en CUCS

#### 6 critères d'éligibilité :

Ciblage sur les territoires les plus en difficulté, projets en cohérence avec les CUCS, actions innovantes hors financements de droit commun, qualité et efficacité des actions : améliorations des conditions de vie des habitants, **actions opérationnelles au 1<sup>er</sup> semestre 2012**, dans le **respect des priorités du gouvernement\***, fixées par le CIV du 18 fév. 2011.

Enveloppe n°1  
8,9 M d'€

Total de 13,9 M d'€

Enveloppe n°2  
5 M d'€

Consacrée à 2 axes principaux  
*Voir les objectifs pour chaque axe en p.3/4*

#### → Axe thématique :

- éducation (mesure n°6-CIV)
- emploi et développement écon.
- prévention de la Délinquance

41 dép. concernés dont la Haute-Garonne (31) en Midi-Pyrénées. soit Toulouse

#### → Axe transversal :

L'accompagnement des avenants  
expérimentaux aux CUCS

15 sites, aucun site en Midi-Pyrénées

L'accompagnement des sorties de  
rénovation urbaine

10 sites dont 1 en Midi-Pyrénées :  
le Tarn-et-Garonne, soit Montauban

Objectif : renforcement du lien social

Moyens : soutien financier aux porteurs de projet et notamment aux associations de terrain, mettant en œuvre des actions dans les domaines de :

- la médiation,
- l'éducation,
- la citoyenneté,
- la santé,
- la culture,
- les sports,
- l'accès aux droits.

57 dép. dont 3 en Midi-Pyrénées :

- La Haute-Garonne (31), soit Toulouse
- Les Hautes-Pyrénées (65), soit Tarbes, Lourdes
- Le Tarn (81), soit Albi, Carmaux, Castres Mazamet/ Aussillon Labruguière, Gaillac, Graulhet.

## Synthèse des Orientations du CIV du 18 fév. 2011

\*Sous la présidence de François Fillon, Premier ministre, et en présence de Maurice Leroy, ministre de la Ville, et de plusieurs ministres, le CIV -Instance de décision de la politique de la Ville - s'est tenu vendredi 18 février dernier.

Maurice Leroy, ministre de la ville, chargé du Grand Paris, a été mandaté pour mener, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés, la réflexion sur l'acte II du programme national de rénovation urbaine (PNRU).

François Fillon réitère sa volonté de "renforcer la politique de la ville".

Il a présenté un bilan de quelques dispositifs et actualisé la feuille de route de chacun des ministères concernés par les actions du gouvernement en faveur des quartiers prioritaires, en six orientations politiques :

### 1- Mobiliser les politiques publiques prioritaires en faveur des habitants des quartiers

#### \* L'emploi

\* 15 000 "contrats d'autonomie" pour accompagner les jeunes de 16 à 25 ans éloignés de l'emploi ;

\* Développer l'alternance.

\* Renforcer le parrainage.

#### \* L'éducation

\* Reconstitution du Programme de Réussite éducative (PRE), et expérimentation pour les 16-18 ans, avec comme priorités la santé, la prévention de l'absentéisme et du décrochage et le soutien à la parentalité ;

\* Renforcement de la lutte contre le décrochage scolaire (voir la base de données du SG CIV dédiée <http://decrochage.i.ville.gouv.fr/> (un recueil de bonnes pratiques pour les professionnels) ;

\* 1500 nouvelles places à la rentrée 2011 dans les internats d'excellence, ainsi que 3000 à 5000 places créées dans des Résidences pour la réussite (pour les étudiants) ;

\* Garantir l'accès aux stages des jeunes des quartiers (en mobilisant les délégués du Préfet) ;

\* 1 million d'euros supplémentaires pour les Cordées de la Réussite, soit un total de 8,6 millions d'euros pour ce dispositif d'accès des jeunes à l'enseignement supérieur.

#### \* La sécurité et la prévention de la délinquance

\* Quatre plans d'action : lutte contre les stupéfiants, lutte contre la délinquance dans les transports en commun, lutte contre les bandes violentes et lutte contre les cambriolages.

\* Renforcement du contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) « justice » comme moyen de prévenir la récidive des jeunes sous mains de justice en milieu fermé et en milieu ouvert

\* Mise en place de 100 référents « justice ».

#### \* La santé

\* Accélération du soutien aux maisons de santé pluriprofessionnelles en cours de création (60 maisons de santé).

\* Renforcement de l'articulation entre les dispositifs de la politique de la ville (ASV et CUCS) et les agences régionales de santé, notamment via les contrats locaux de santé.

\* **Les transports** : Programme complémentaire de desserte des quartiers suite à l'appel à projet de mai 2010 (51 projets).

\* **Le logement** : Nouvelles mesures en faveur des copropriétés dégradées.

## **2 - Lancer l'acte II de la rénovation urbaine et accompagner la sortie du PNRU 1**

\* le Ministre de la Ville a été mandaté pour réfléchir avec les acteurs concernés aux besoins, aux modes d'intervention et aux financements nécessaires à la poursuite de la rénovation urbaine. Il devra remettre des propositions à l'automne 2011.

\* Un guide méthodologique d'élaboration d'un dispositif de sortie de conventions de rénovation urbaine" sera rédigé d'ici juillet 2011, pour garantir la pérennité des investissements en articulant l'urbain et l'humain.

## **3 - Placer la politique de la ville et la rénovation urbaine en Ile de France au cœur du Projet du Grand Paris**

Le caractère indissociable de ces deux politiques qui relèvent de Maurice Leroy, Ministre de la Ville et chargé du Grand Paris a été acté.

### **4 - Soutenir les acteurs de terrain**

Le CIV pérennise le dispositif des délégués du préfet, et reconnaît l'utilité des associations, des médiateurs sociaux et des gardiens. Le rôle des centres de ressources de la politique de la ville est confirmé avec l'annonce d'un nouveau cadre de référence national et une rencontre prochaine avec le Ministre.

## **5 - Conforter la contractualisation et la territorialisation de la politique de la ville**

\* Une politique partenariale : le CNV et les associations nationales d'élus seront associés aux sur les enjeux et les questions essentielles de la politique de la ville

\* Une politique qui concentre ses efforts sur les quartiers prioritaires : le SG CIV devra faire des propositions d'ici juin pour les dispositions à prendre pour mieux identifier et cibler les crédits destinés aux quartiers prioritaires.

\* Une politique de solidarité : les communes en politique de la ville devront être prises en compte de manière spécifique dans les réflexions sur la péréquation financière et que les politiques européennes devront être mobilisées.

## **6 - Expérimenter pour relever les défis des quartiers prioritaires**

33 CUCS bénéficieront d'une nouvelle expérimentation, pour mobiliser le droit commun avec des engagements précis en matière d'emploi, d'éducation et de sécurité (liste non publiée). Il faudra attendre 2014 et l'évaluation de cette expérimentation, pour une éventuelle généralisation du dispositif.

### ***Sommaire du dossier de presse***

Communiqué de synthèse

Mobiliser les politiques publiques en faveur des habitants des quartiers

Lancer l'acte II de la rénovation urbaine

Placer la politique de la ville au cœur du Grand Paris

Soutenir les acteurs de terrain

Conforter la contractualisation et la territorialisation de la politique de la ville

Expérimenter pour relever les défis des quartiers prioritaires

Annexes

Annexe 1 – Principales décisions du comité interministériel des villes

Annexe 2 – Bilan de quelques dispositifs

Consulter le [dossier de presse en ligne](#) depuis le site du SG CIV.